

# Génocide des Tutsi : un ex-gendarme rwandais renvoyé aux assises à Paris

AFP, 23 septembre 2021

**Un ancien gendarme rwandais soupçonné d'avoir participé aux massacres de civils tutsi lors du génocide au Rwanda a été renvoyé devant une cour d'assises à Paris, a appris jeudi l'AFP auprès du parquet national antiterroriste (Pnat).**

Deux juges d'instruction du tribunal judiciaire de Paris ont ordonné lundi un procès pour « génocide, crimes contre l'humanité et participation à un groupement formé en vue de la préparation de ces crimes » à l'encontre de Philippe Hategekimana, naturalisé français en 2005 sous le nom de Philippe Manier, a précisé le Pnat, qui traite aussi des crimes contre l'humanité.

Cet ancien adjudant-chef à la gendarmerie de Nyanza, dans la préfecture de Butare (sud), est ainsi le 8<sup>e</sup> accusé renvoyé aux assises en France pour des crimes commis au cours de ce génocide, qui a fait plus de 800.000

morts selon l'ONU, essentiellement des Tutsi exterminés entre avril et juillet 1994.

« *La procédure suit son cours* », a déclaré à l'AFP Me Emmanuel Altit, qui le défend aux côtés de Me Alexis Guedj et Me Fabio Lhote. « *Nous allons attentivement analyser l'ordonnance de mise en accusation et déposer tous les recours nécessaires* ».

Philippe Hategekimana, qui conteste les faits, est soupçonné du meurtre de dizaines de Tutsi, dont celui d'un bourgmestre qui résistait à l'exécution du génocide dans sa commune, et d'avoir « *ordonné l'érection de barrières* » sur les ressorts de plusieurs communes rwandaises, « *en encourageant les civils présents à tuer les Tutsi* », selon l'ordonnance des juges, dont l'AFP a eu connaissance.

« *Selon les témoignages, il donnait des ordres aux gendarmes qui s'exécutaient et participait lui-même aux opérations et aux attaques* »,

écrivent les magistrates.

Aujourd'hui âgé de 65 ans, il était parti du Rwanda après le génocide et était arrivé en France en 1999, où il avait obtenu le statut de réfugié sous une fausse identité.

Domicilié dans la région de Rennes, il s'était reconverti comme

agent de sécurité et avait été naturalisé français en 2005. Il avait quitté la France pour le Cameroun quelques mois avant son arrestation.

Interpellé fin mars 2018 à Yaoundé et extradé un an plus tard, il a été mis en examen le 15 février 2019 et placé en détention provisoire.